

COMMUNE DE SAINT-VIANCE

Délibération n°2026-020

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

••••

### AFFAIRES GENERALES CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le premier avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Viance, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard CONTINSOUZAS, **Maire**.

**Présents** Bernard CONTINSOUZAS, Christophe DELMAS, Sonia CHOUZENOUX, Bernard CHARBONNEL, Sandrine GALOPIN, Jean FRANCOIS, Chantal BREUIL, Eric BOLIN, Jérôme HEREIL, Guy REYNIER, Agnès RAYMOND, Cécile LOURADOUR, Marie-Aurore LACOTTE, Céline AUMONT, Romain TREILLE, Jean-Baptiste BOSREDON, Marine LAPEYRE, Michel OLIVIER et Gwenaëlle DUMAS.

<b>Membres</b>	<b>19</b>	<b>Présents</b>	<b>19</b>	<b>Représentés</b>	<b>0</b>
----------------	-----------	-----------------	-----------	--------------------	----------

Madame Chantal BREUIL a été nommée secrétaire de séance.

**Date de la convocation** : 26 mars 2026.

Monsieur le Maire rappelle que l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales permet au Conseil municipal de constituer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal. Elles sont composées exclusivement de conseillers municipaux et doivent respecter le principe de représentation proportionnelle.

Ces commissions municipales peuvent être formées au cours de chaque séance du Conseil municipal ou avoir un caractère permanent, et sont dans ce cas, constituées dès le début du mandat du Conseil. Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Monsieur le Maire propose de créer cinq commissions municipales composées de 6 membres :

- **Affaires scolaires et périscolaires – enfance – jeunesse – urbanisme – plan d'aménagement du bourg – gros travaux**
- **Administration générale, gestion des ressources humaines, actions culturelles et cérémonies**
- **Finances, commande publique, développement commerces et services, vie associative et sportive**
- **Communication, gestion protection des données, numérique, évènementiel**
- **Voirie communale, réseaux assainissement et eaux pluviales, équipement public, entretien des bâtiments communaux et du patrimoine**



Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la liste des commissions municipales suivantes :

- **Affaires scolaires et périscolaires – enfance – jeunesse – urbanisme – plan d'aménagement du bourg – gros travaux**
- **Administration générale, gestion des ressources humaines, actions culturelles et cérémonies**
- **Finances, commande publique, développement commerces et services, vie associative et sportive**
- **Communication, gestion protection des données, numérique, évènementiel**
- **Voirie communale, réseaux assainissement et eaux pluviales, équipement public, entretien des bâtiments communaux et du patrimoine**

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

**Affaires scolaires et périscolaires – enfance – jeunesse – urbanisme – plan d'aménagement du bourg – gros travaux**

*Nombre de membres : 6*

Membres : Christophe DELMAS, Jean FRANCOIS, Jean-Baptiste BOSREDON, Eric BOLIN, Romain TREILLE et Michel OLIVIER

**Administration générale, gestion des ressources humaines, actions culturelles et cérémonies**

*Nombre de membres : 6*

Membres : Sonia CHOUZENOUX, Bernard CHARBONNEL, Guy REYNIER, Cécile LOURADOUR, Marie-Aurore LACOTTE et Gwenaëlle DUMAS

**Finances, commande publique, développement commerces et services, vie associative et sportive**

*Nombre de membres : 6*

Membres : Bernard CHARBONNEL, Cécile LOURADOUR, Céline AUMONT, Romain TREILLE, Marine LAPEYRE et Gwenaëlle DUMAS

**Communication, gestion protection des données, numérique, évènementiel**

*Nombre de membres : 6*

Membres : Sonia CHOUZENOUX, Sandrine GALOPIN, Guy REYNIER, Agnès RAYMOND, Marine LAPEYRE et Michel OLIVIER



**Voirie communale, réseaux assainissement et eaux pluviales, équipement public, entretien des bâtiments communaux et du patrimoine**

*Nombre de membres : 6*

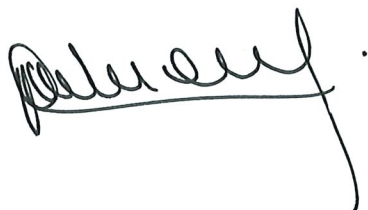
Membres : Christophe DELMAS, Jean FRANCOIS, Chantal BREUIL, Jean-Baptiste BOSREDON, Eric BOLIN et Michel OLIVIER

*Ainsi fait et délibéré à SAINT-VIANCE, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.*

*Pour extrait certifié conforme.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

**Le Maire,  
Bernard CONTINSOUZAS**



**Le secrétaire,  
Chantal BREUIL**

